



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2008

Présents : Les conseillers

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

Absents excusés : Pierre DAUDEY, Emmanuel COUDEL, Gérard MOREL et Christina STRAPPAZZON

⇒ **Service périscolaire**

Sur 48 questionnaires diffusés, 29 réponses positives.

27 élèves seraient présents pour une restauration occasionnelle ou régulière et 29 enfants pour l'accueil du matin et/ou soir.

La salle informatique a été réaménagée afin d'accueillir le périscolaire, sur la moitié de la salle.

- Choix du traiteur : M. TISSERAND de Montferrand ou le Château d'Uzel de Miserey.

Le château d'Uzel a été sélectionné (travaille pour de nombreuses collectivités, des personnes âgées et entreprises). Le prix du repas livré sera de 3.34 € T.T.C, pain compris.

- Mme Valot présente le règlement pour l'accueil du périscolaire et pour la restauration qui est rédigé à l'attention des parents d'élèves. (cf. feuilles jointes)

- Pour la commande de matériel, le choix s'est fait pour l'entreprise THIRODE de Poligny avec l'achat d'un réfrigérateur, lave-vaisselle et four pour un montant de 5 200 € HT. Le matériel sera livré avant la rentrée scolaire.

Concernant le mobilier et la vaisselle, la commande est passée près de la société UGAP (prix très intéressants). 6 tables et 20 chaises ont été commandées ainsi que de la vaisselle pour 24 enfants pour un montant de 1 558.33 € H.T.

- La partie électricité sera faite par l'entreprise BAILLY. Le lave vaisselle sera installé dans le couloir.

- Mme VINCENT assurera le périscolaire. Les heures de ménage des salles de classe seront dès la rentrée assurées par Mme Rose-Marie PEREIRA (12 heures)

⇒ **Extranet des communes du Doubs**

Le Conseil Général du Doubs met à la disposition des communes un outil « l'Extranet des communes du Doubs » qui permet d'accéder :

- à une boîte aux lettres personnalisée et sécurisée
- une base de données sur la gestion et gouvernance locale
- un ensemble d'informations issues de données départementales
- un portail de publication des marchés publics
- un accès au site localtis (actualité juridique et technique)
- un accès au système d'information géographique du département.

Le Conseil Municipal accepte que Madame le Maire signe la convention avec le Conseil Général du Doubs.

⇒ **Convention spectacle avec le Conseil Général – saison culturelle départementale 2008-2009.**

Dans son programme « Doubs 2010 », le Conseil Général du Doubs a décidé de créer une saison culturelle départementale à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Il s'agit de la 3^{ème} édition. Une aide financière à hauteur de 70% est apportée (limitée à 2 100 €). Un catalogue de spectacles a été remis à chaque commune.

Pour Liesle, le choix a été fait pour le spectacle musical « ballade dans l'univers de Brassens » qui sera diffusé le samedi 31 janvier 2009 à 20h30 à la salle des fêtes.

La convention rappelle les obligations de sécurité, de conditions techniques, de la communication et de l'accueil des artistes avec restauration.

Le prix du spectacle est de 800 € : la subvention du Conseil Général est de 560 €.

Restera à la charge de la commune 240 € sur le spectacle auxquels il faudra ajouter les frais kilométriques 250,41 €.

Le Conseil accepte.

⇒ **Convention d'étude avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs (CAUE)**

Le CAUE assiste la commune de Liesle dans sa réflexion sur l'aménagement d'un nouveau quartier. Il précise les enjeux liés à cet aménagement et définit les objectifs et processus de requalification. Il attire l'attention le cas échéant sur l'impact de ce projet sur l'organisation et le développement de l'environnement immédiat et peut permettre la maîtrise d'une politique globale d'amélioration qualitative du cadre de vie.

Le Conseil accepte que Mme le Maire signe la convention d'une durée de 12 mois.

⇒ **Echange de terrain**

M. MATHIEU, propriétaire de la parcelle 609 située rue des artisans, demande un échange de terrain avec la commune, côté sud, afin que sa parcelle devienne géométriquement rectangulaire (1.70 ares). Le conseil accepte ; les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

⇒ **Résiliation de garage**

Un garage de l'école sera résilié au 31 août 2008.

Mme le Maire demande si ce dernier pourrait servir de local pour ranger du matériel des écoles (vélos ...). M. DOMATTI suggère plutôt l'achat d'un abri de jardin en bois.

Pour une estimation du coût, des prix seront demandés.

⇒ **Questions diverses**

- Mme le Maire rappelle l'annonce de mise en vente de matériel du corps des sapeurs pompiers. Les casques devront être par contre restitués à la commune.

- La balayeuse passera dans les rues du village le mercredi 6 août.

- Mme AUBEL soulève le problème de poubelles stagnant devant la salle des fêtes.

Il devra être rappelé à chaque utilisateur de la salle d'utiliser le bac à poubelles prévu à cet effet et de respecter les lieux. Un état des lieux plus strict devra être appliqué à chaque utilisation par la responsable.